

Décrets administratifs

Gouvernement du Québec

Décret 376-2009, 1^{er} avril 2009

CONCERNANT la nomination d'une personnalité étrangère à titre de membre de l'Ordre national du Québec

ATTENDU QUE l'Ordre national du Québec a été créé par la Loi sur l'Ordre national du Québec (L.R.Q., c. 0-7.01);

ATTENDU QUE l'article 4 de cette loi édicte qu'une personne éminente qui n'est pas visée par l'article 3, mais à qui le gouvernement du Québec désire accorder une distinction honorifique, peut être nommée, de la manière prévue à l'article 3, grand officier, officier ou chevalier de l'Ordre national du Québec;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du premier ministre, ce qui suit :

— Monsieur Charles Aznavour

est nommé officier de l'Ordre national du Québec.

Le greffier du Conseil exécutif,
GÉRARD BIBEAU

51551

Gouvernement du Québec

Décret 419-2009, 8 avril 2009

CONCERNANT l'abrogation du décret relatif à la ministre responsable des Infrastructures

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE soit abrogé le décret n^o 1152-2008 du 18 décembre 2008.

Le greffier du Conseil exécutif,
GÉRARD BIBEAU

51609

Gouvernement du Québec

Décret 420-2009, 8 avril 2009

CONCERNANT l'exercice des fonctions du ministre du Travail

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE, conformément à l'article 11 de la Loi sur l'exécutif (L.R.Q., c. E-18) et malgré le décret n^o 1165-2008 du 18 décembre 2008, soient conférés, du 10 au 17 avril 2009, les pouvoirs, devoirs et attributions du ministre du Travail à madame Nicole Ménard, membre du Conseil exécutif.

Le greffier du Conseil exécutif,
GÉRARD BIBEAU

51610

Gouvernement du Québec

Décret 421-2009, 8 avril 2009

CONCERNANT l'engagement à contrat de monsieur Jean-Guy Ouellette comme sous-ministre adjoint au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE monsieur Jean-Guy Ouellette, soit engagé à contrat pour agir comme sous-ministre adjoint au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour un mandat de trois ans à compter du 14 avril 2009, aux conditions annexées.

Le greffier du Conseil exécutif,
GÉRARD BIBEAU
